



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 01/07/2022

Reçu en préfecture le 01/07/2022

Affiché le **5 JUIL. 2022**

ID : 087-218717809-20220629-2022038-DE

2022-038

L'an DEUX MILLE VINGT DEUX

Le 29 juin

Nombre de Conseillers : le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-PRIEST-TAURION, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Claudette ROSSANDER, Maire
Date de la convocation du Conseil Municipal : 23 juin 2022

en exercice -23- présents 18 votants 23
PRÉSENTS : Mme ROSSANDER, Maire ; M. CHARVILLAT, Mme BESSE, Mme FOUCAUD, M. CHEVALIER, Mme LE GUEN, Adjoint ; M. DUPIN, Mme LACOUR, Mme PAGLIONE-BISMUTH, Mme ROCHETEAU, M. PREUILH, Mme DA SILVA, M. FIKRI, Mme LACOMBE, M. CHAUGNY, Mme DOUSSAINT, Mme DELOS, M. BENARD

ABSENTS : M. LAUSERIE, Adjoint, Mme LAURENT, M. FOURNIER, M. BERGERON, M. HAU

Pouvoirs : M. LAUSERIE donne pouvoir à Mme FOUCAUD, Mme LAURENT donne pouvoir à Mme BESSE, M. BERGERON donne pouvoir à M. FIKRI, M. HAU donne pouvoir à M. CHARVILLAT

Madame Patricia ROCHETEAU a été élue secrétaire de séance.

TARIF DE LA GARDERIE SCOLAIRE

Madame le Maire, demande au Conseil Municipal de fixer le prix horaire de la garderie scolaire pour la rentrée 2022/2023.

Elle rappelle le prix horaire actuel de 1,50 € et propose de fixer le prix horaire de la garderie scolaire à 1,50 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- **FIXE le prix horaire de la garderie scolaire, pour l'année 2022/2023 à 1,50 €**

*Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.*

Pour Copie conforme

Le Maire,

Claudette ROSSANDER

Signé par : Claudette ROSSANDER
Date : 01/07/2022
Qualité : MAIRE